



Succesion - Des héritiers ne se manifestent pas

Par **Prunelle88**, le **16/05/2014** à **21:56**

Bonjours à tous, ma mère et moi même aurions besoin de votre aide. Nous sommes un peu perdu.

Mon père est mort il y aura bientôt 4 ans. Avant son décès nous n'avions aucun contact avec sa famille, il avait coupé tout lien avant de rencontrer ma mère.

Mais post-mortem, j'ai voulu en savoir plus sur ma famille paternel. A force de recherche j'ai retrouvé sa sœur, qui a bien voulu nous rencontrer.

Je savais que mon père avait été marié avant ma mère, et qu'il avait divorcé. Mais la sœur de mon père nous a appris qu'il avait eut 2 enfants avec cette femme : une fille et un garçon qui auraient aujourd'hui une trentaine d'année.

Nous l'avons signalé au notaire, mais depuis aucune nouvelle.

Je précise: nous ne savons pas si les enfants en question connaissent le nom de leur père, s'il est vivant ou autre.

Mes parents étaient mariés, et mon père n'avait pas fait de testament (il ne pensait pas mourir à 54ans :/)

Aujourd'hui nous aimerions vendre la maison.

Mes questions sont les suivantes:

Sommes nous obligé d'attendre que mon demi-frère et ma demi-sœur se manifeste ?

Y a t'il un laps de temps où ils doivent se manifester ?

Est-ce possible de vendre sans leur accords, mais de mettre leur part de côté si un jour ils se manifestent ?

Enfin si la maison est vendu plus chère qu'estimée juste après la mort de mon père, le plus nous reviens t'il à ma mère et moi même ?

Merci pour vos réponses.